

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Élection (complémentaire) de deux juges à 100% au Tribunal cantonal – Législature 2023-2027
(1^{er}-2^e tour)**

1. Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise (Cst-VD) et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil (LGC), la Commission de présentation est chargée de préavis sur l'élection des juges et des juges suppléants au Tribunal cantonal.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection (complémentaire) de deux juges à 100% au Tribunal cantonal pour législature 2023-2027¹. Ces deux juges remplaceront Messieurs Bertrand Sauterel et Jean-François Meylan qui ont fait valoir leurs droits à la retraite pour le 31 décembre 2022.

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 7 septembre 2022, à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivant-e-s : Mesdames Carole Dubois, Sabine Glauser Krug, Mathilde Marendaz, Muriel Thalmann (Vice-présidente) ; Messieurs Jean-Luc Bezençon, Nicolas Bolay (Président), Alexandre Démétriadès, Sébastien Humbert et Nicolas Suter.

La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par trois de ses quatre experts indépendants : Messieurs Louis Gaillard, Luc Recordon et Philippe Richard. Monsieur Olivier Freymond était excusé pour cette séance.

3. Élaboration du préavis de la Commission de présentation

Suite à la communication et la lecture de la démission de ces deux juges devant le Grand Conseil, la commission a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels (FAO). L'annonce a été publiée le vendredi 22 juillet 2022 dans cette dernière. À la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 20 août 2022, cinq personnes avaient déposé leur dossier auprès du secrétariat de la Commission de présentation.

Les connaissances de l'environnement et la vision de la justice des candidats ont été abordées avec soin. Leur vision de l'activité du Tribunal cantonal a aussi fait l'objet d'une attention soutenue. La durée des entretiens a avoisiné les quarante minutes. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité des candidats dont les qualités d'indépendance ont été analysées avec toute l'attention requise.

4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

À l'issue des auditions, les experts, après délibérations, ont rendu un préavis positif, à l'unanimité, pour deux des cinq candidats qui se démarquent des trois autres de par leurs parcours professionnel et académique.

¹ Sous réserve de l'acceptation par les membres du corps électoral de la révision partielle de la Constitution du Canton de Vaud liée à la création d'un Conseil de la magistrature, soumise à votation le 25 septembre 2022. En cas d'acceptation, la législature actuelle serait alors prolongée de deux ans et prendrait alors fin le 31 décembre 2024.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport des experts, les membres de la commission ont délibéré sans la présence de ces derniers. Les commissaires ont souligné la rigueur ainsi que l'expérience du fonctionnement d'un tribunal pour les deux candidats retenus. Ils ont toutes les compétences requises pour ces postes.

La commission a décidé de formuler, à la majorité de ses membres, un préavis positif sur les candidatures de :

- Monsieur Raphaël Gani
- Monsieur Alain Thévenaz

Après la communication de leur préavis négatif, les trois autres candidats n'ont pas souhaité maintenir leur candidature et l'ont donc retiré officiellement. Il y aura donc deux candidats pour cette élection complémentaire.

5. Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement, à la majorité de ses membres, sur les candidatures de Messieurs Raphaël Gani et Alain Thévenaz aux deux postes de juges à 100% au Tribunal cantonal pour la législature 2023-2027.

Les dossiers des candidats sont à disposition des députées et des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Parlement.

Genolier, le 20 septembre 2022.

Le Président-rapporteur :
(signé) Nicolas Bolay